



Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 43

27 octobre 1971

LES RÉFORMES PÉNALES DANS LES PÉNITENCIERS DU CANADA

Le solliciteur général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, dans une déclaration à la Chambre des communes le 7 octobre, a fait connaître la situation actuelle du régime carcéral fédéral qui s'applique aux personnes condamnées pour une période de deux ans ou plus. Le ministre a énuméré les réformes apportées il y a quelques mois dans les pénitenciers du Canada en ce qui regarde le vêtement des détenus, la coupe des cheveux, les visites, les permissions de sorties, les services médicaux, la collaboration entre les détenus et le personnel de correction, les conditions de travail, d'études etc.

"A partir de maintenant, a dit M. Goyer, nous voulons mettre l'accent sur la réhabilitation du détenu plutôt que sur la protection de la société."

Voici de larges extraits de la déclaration de M. Goyer:

...Qu'il me soit permis de citer quelques chiffres quant à la situation actuelle.

D'abord, sur le plan strictement économique, l'État doit dépenser environ \$10,400 par année pour garder un individu en détention, alors qu'il ne lui en

coûte que \$415 si le même individu bénéficie d'une libération conditionnelle.

Au cours du mois de juin dernier, 5,257 délinquants étaient en liberté surveillée à travers le Canada. Un relevé effectué par la Commission des libérations conditionnelles au cours du mois de juin, au sujet de 2,663 libérés conditionnels a révélé que 2,078, soit 78 p. 100, avaient un emploi. Leurs gains pour ce seul mois ont été de près de \$857,000. En se fondant sur ces résultats et sur les sommes gagnées par ces mêmes individus pendant une année, soit un montant de plus de 10 millions de dollars, leur contribution à l'impôt sur le revenu, tant fédéral que provincial, a été estimée à près de 1.3 million de dollars.

Par ailleurs, voyons la dimension sociale. Au Canada, près d'un million de personnes ont un casier judiciaire. Une moyenne de 3,750 personnes sont admises chaque année dans nos 36 institutions fédérales. Il s'y trouve présentement 7,270 détenus dont la moyenne d'âge est de 30 ans, et 80 p. 100 de nos détenus sont des récidivistes.

Il est évident, d'après ces chiffres sommairement exposés, que la réhabilitation des délinquants demeure un des problèmes majeurs de notre époque. La situation actuelle découle du fait que nous avons mis l'accent sur la protection de la société, plutôt que sur la réhabilitation du détenu.

BUT DU SYSTÈME DE CORRECTION

Pendant trop longtemps, notre société à tendance punitive a cultivé cette disposition d'esprit qui réclamait que le délinquant, quels que soient son âge ou sa faute, soit placé derrière les barreaux. Et encore aujourd'hui, trop de Canadiens refusent de considérer le délinquant comme un membre de la société, et semblent ignorer que le but du processus de correction est de faire du délinquant un citoyen utile à la collectivité dans le respect des lois, et non plus un individu étranger à la société et en guerre avec elle.

Nous avons donc décidé d'insister sur la réhabi-

SOMMAIRE

Les réformes pénales dans les pénitenciers du Canada	1
La science au secours des nageurs	3
Exposition commerciale géante	3
Accord canado-japonais	4
Mise en circulation des films présentés à Ontario Place	4
Enquête au sujet des tricots importés	4
Une grue géante à Toronto	5
Politique sur la vaccination anti-variolique	5
Vente de blé à la Chine	5
Index mensuel	7